

PROTECTION CONTRE L'EFFRACTION - CHOIX PAROIS VITRÉES

février 2025

UNION
FRANÇAISE
DES
MIROITIERS



Les portes et les fenêtres sont les points d'entrée principaux privilégiés par les cambrioleurs.

Pour dissuader les tentatives d'effraction, il existe des fenêtres et des portes adaptées, équipées de vitrages retardateurs d'effraction et de dispositifs de renforcement (serrures renforcées, volets de protection, etc.).

Lors du changement de **fenêtres, portes**, ou de la création de nouvelles parois vitrées donnant sur l'extérieur, d'une **véranda**, d'une **vitrine de commerce**, il peut être judicieux de s'interroger sur la nécessité de se protéger des tentatives d'effraction.

Votre assurance évaluera niveau de protection requis en fonction de :

- La valeur marchande des biens à assurer ;
- La situation géographique ;
- Le contexte urbain ;
- etc.



Avant tout projet de travaux dans vos locaux, contactez votre compagnie d'assurance qui pourra vous faire part de ses exigences spécifiques, et d'éventuelles modifications de votre contrat.



Tout élément du bâti, paroi vitrée ou non, constitue un obstacle retardateur de la tentative d'intrusion. Il n'existe pas de parois ou de vitrages "anti-effraction", mais des vitrages retardateurs d'effraction.

Les vitrages retardateurs d'effraction sont installés dans une huisserie (fenêtre ou porte) présentant une résistance appropriée à l'attaque.



Le temps de résistance à l'effraction...



...doit être suffisant pour détecter une tentative de pénétration, et permettre à des forces de l'ordre ou un service de sécurité d'intervenir.



Une protection efficace nécessite par conséquent un moyen de détection de la tentative d'intrusion, en général une alarme connectée, soit avec un service de d'opérateur, soit avec l'occupant principal du bien (alerte téléphonique).



Le professionnel du verre pourra vous proposer des vitrages retardateurs d'effraction et/ou une protection supplémentaire par volets, par exemple.



Quels classements peuvent être demandés ?

Les vitrages sont classés de **P1A** à **P5A**, puis de **P6B** à **P8B** selon la norme **NF EN 356**.

Les fenêtres sont classées de **1** à **6** selon la norme **NF EN 1627**.

Classification à l'effraction		Méthode utilisée pour l'essai de classification à l'effraction	Temps de résistance
Fenêtre NF EN 1627	Vitrages NF EN 356		
1	P1A à P3A	 Improvisation par la violence physique (coup de pied, d'épaule, soulèvement, arrachement)	Pas d'attaque manuelle
2	P4A	 Usage d'outils simples, par exemple, tournevis, pince, coins, petite scie.	⌚
3	P5A	 Usage de deux tournevis ou plus, et un pied-de-biche.	⌚⌚
4	P6B	 Le cambrioleur utilise en plus, des scie, marteau, hache, ciseau, burin et perceuse électrique portative sans fil.	⌚⌚⌚
5	P7B	 Utilise en plus, des outils électriques filaires, par exemple, perceuse, scie sauteuse et scie sabre, disqueuse Ø 125 mm.	⌚⌚⌚⌚
6	P8B	 Mêmes outils que précédent, mais avec disqueuse Ø 230 mm au lieu de 125 mm.	⌚⌚⌚⌚⌚

